



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création et reprise

Question écrite n° 54599

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur l'avenir du dispositif de nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise (Nacre). En effet, mis en place en 2009 pour accompagner les chômeurs dans la création ou reprise d'entreprise, ce dispositif offre la possibilité de bénéficier d'avances remboursables personnelles sans intérêts. Son coût annuel est d'environ 43,5 millions d'euros. Alors que les chômeurs représentent chaque année un tiers des nouveaux chefs d'entreprise et que le taux de pérennité de l'activité atteint 78 % à deux ans, l'inspection générale des affaires sociales préconise une réorientation de ces aides. Aussi, il souhaiterait connaître, d'une part, les intentions du Gouvernement sur l'avenir qu'il réserve à ce dispositif ainsi que, d'autre part, des éléments statistiques depuis sa création pour le département du Loir-et-Cher.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54599

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3523

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)